

SNUipp Val d'Oise Infos



n°100 suppl. 1 novembre 2005

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

CP 4227 d 73 s ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



Dispensé de timbrage

Déposé le 10 novembre 2005

Edito

Depuis plus de dix jours, la France est le théâtre d'une violence exceptionnelle.

Cette violence est inadmissible d'où qu'elle vienne : que ce soit celle qui se manifeste par des actes de destructions et d'agressions sur des personnes ou que ce soit la violence verbale à répétition dans les propos du Ministre de l'Intérieur et d'un certain nombre d'élus et responsables politiques.

Nous assistons depuis 2002 à la **destruction progressive de ce (et de ceux) qui crée du lien social** : suppression des subventions aux associations (baisse de 30% en 3 ans pour les associations complémentaires de l'Ecole), réduction du nombre de fonctionnaires, fermetures ou diminution de services de proximité (école, santé, poste, police)... Les enseignants ont, avec le SNUipp, régulièrement dénoncé ces choix politiques catastrophiques à travers des actions diverses. Nous n'avons pas été entendu... **Pire, ces choix étaient clairement assumés par le gouvernement jusqu'à présent comme bilan positif de son action. Mais lundi 7 novembre, sur TF1, le Premier Ministre a reconnu en partie l'échec de cette politique en annonçant : « nous avons baissé la contribution aux associations au cours des dernières années. Eh bien,**

nous allons restaurer cette contribution... »

Domage que cette volte-face n'ait lieu qu'au prix de 10 jours d'émeutes ! Et qu'en sera-t-il dans quelques mois après la fin de ces événements ?

En matière d'Education, malheureusement rien dans les annonces du Premier Ministre ne permet de voir une quelconque inflexion de la logique de tri social de la nouvelle loi d'orientation. L'apprentissage

avancé à 14 ans, présenté comme une réponse au chômage des jeunes est une mesure significative de ce tri social et de renoncement de toute ambition du système éducatif. Cela va enfoncer encore plus ces jeunes dans la précarité surtout quand on sait que le problème principal de l'apprentissage c'est la difficulté pour les jeunes issus des « quartiers » de trouver des stages.

Nous déplorons encore une fois qu'aucune mesure n'ait été annoncée en terme de prévention de l'échec scolaire, de prise en compte des besoins particuliers des écoles et en terme de formation des enseignants à la prise en charge de la grande difficulté scolaire. Nous constatons avec effroi le silence assourdissant du Ministre de l'Education Nationale depuis le début de ces événements.

Il est temps que l'Ecole redevienne une PRIORITE dans les actes.

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental

Infos syndicales

Samedi 19 novembre

Argenteuil espace Mandela

Eragny elem. du Grillon

Mercredi 16 novembre

St Ouen l'A. él. JJ Rousseau

Ecouen Maison des associations

Samedi 26 novembre

Montigny salle Picasso

Garges mat Robespierre

Samedi 3 décembre

Bezons salle Gavroche

Sarcelles elem Mermoz 1

Début des infos à 9 h

Sommaire

Edito	p 1
Permutations, actu	p 2
19 novembre, ISSR	p 3
Carte scolaire	p 4

Courrier aux parents dans le bulletin n°98 sup1 septembre 2005

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.

Pour l'école,
pour les services publics

Manifestation nationale

samedi 19 novembre
Place d'Italie 14h00
Paris

Elections
professionnelles

Votez et faites voter
pour la liste
SNUipp

par correspondance votez
dès réception du matériel



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Changer de département

Permutations et exeat

La note de service annuelle concernant les changements de départements pour la rentrée 2006 a été publiée au B.O n°36 du 6 octobre 2005. La circulaire de l'Inspection Académique devrait être mise en ligne pour les écoles début novembre. Les demandes se font par SIAM via i-Prof. Le service sera ouvert du 7 novembre au 25 novembre 2005.

Nous vous rappelons que cette procédure est nationale. Seuls les enseignants titulaires peuvent y participer. Cependant, les PE2 en prolongation de formation et titularisés avant le 31.12.05 peuvent participer en demandant un dossier papier à l'Inspection Académique. Le barème prend en compte différents éléments (échelon, nombre d'années effectuées en tant que titulaire dans le Val d'Oise, enfants, durée de séparation de conjoint en cas de mutation professionnelle, renouvellement de demande, majoration de 45 points pour les collègues exerçant depuis 5 ans de façon continue dans une école relevant du dispositif « zone violence »).

Après la fermeture du service SIAM, vous recevrez une confirmation de demande que vous devrez compléter et renvoyer avec les pièces justificatives (date limite de renvoi : 12 décembre). Soyez vigilants à bien fournir tous les documents demandés, sinon votre dossier sera classé incomplet et mis en attente. Envoyez un double de cette confirmation aux délégués du personnel pour qu'ils suivent votre demande jusqu'aux résultats. Des délais supplémentaires sont accordés aux collègues dont la situation de rapprochement de conjoint se découvre

après la fermeture du serveur. Pour ceux dont la mutation professionnelle du conjoint interviendrait après le 26 janvier 2005, possibilité de déposer des vœux manuellement jusqu'au 28/02/06.

Si votre demande est motivée par une raison sociale ou médicale grave, vous avez la possibilité de demander une majoration de 500 points pour le calcul du barème. Seules sont prises en compte les situations personnelles, celles des enfants et exceptionnellement celle du conjoint. Les dossiers sont d'abord étudiés en CAPD (après avis du médecin des personnels ou des assistantes sociales). Les demandes retenues sont ensuite examinées par la CAPN qui attribue alors la majoration. Pour constituer votre dossier, il faut prendre rendez-vous avec le médecin ou l'assistante sociale et réunir toutes les pièces qui peuvent étayer votre demande (Médecin des personnels: Mme Pflieger au 01.30.75.84.00, Assistantes sociales: Mme Hoel, Mme Juttet et Mme Leduc au 01.30.75.57.13).

Les résultats des permutations seront connus fin mars. Si vous obtenez satisfaction, vous aurez la possibilité de participer au mouvement à titre définitif dans le département d'accueil.

La deuxième procédure pour changer de département est celle des exeat-ineat. Cette procédure est départementale. Chaque inspecteur d'Académie décide du nombre d'exeat accordés. Il faut ensuite que le département demandé accepte l'ineat. Attention, pour les collègues dont la situation est déjà connue au moment des

permutations (notamment en cas de rapprochement de conjoint, si le conjoint est déjà en activité dans un autre département), l'administration impose une date limite de dépôt de dossier (l'an passé, il fallait déposer sa demande avant fin février).

Pour toutes les situations nouvelles qui interviendraient après cette date, il n'y a pas de délai. Les demandes d'exeat sont étudiées à partir du mois de mai. Pour les situations de rapprochement de conjoint, l'Administration reprend les éléments de barème des permutations. Pour les demandes à caractère social ou médical, l'Inspecteur d'Académie se prononce après avis des assistantes sociales ou du médecin des personnels.

Nous vous conseillons de prendre contact avec les délégués du personnel qui vous aideront dans vos démarches et suivront votre dossier tout au long de la procédure.



Communiqué de presse

Plus d'école contre l'exclusion et la violence

Des enfants sont morts parce qu'ils ont eu peur de la police. Un homme est décédé en prenant des photos de lampadaires. Des équipements publics, des gymnases, des transports collectifs, des écoles sont incendiés et vont faire défaut à la population.

Ces violences ne sont pas acceptables.

Le mépris et la stigmatisation des jeunes exprimés par le Ministre de l'Intérieur n'ont fait qu'amplifier le sentiment d'injustice lié aux difficultés que rencontrent la population et que nous dénonçons : chômage, précarité, discriminations, inégalités, échec scolaire ...

La diminution des subventions aux associations, la fermeture de services

publics de proximité, les fermetures de classes, la suppression des aides-éducateurs, l'abandon de la politique des ZEP ont fragilisé nombre d'écoles.

Présentes dans tous les quartiers, les écoles maternelles et élémentaires représentent un lieu d'échanges et de rencontres quotidiennes entre les enseignants et les familles. La destruction d'écoles est incompréhensible.

Les enseignants des écoles cherchent au quotidien à faire que les inégalités sociales ne deviennent pas inéluctablement des inégalités scolaires, **l'avenir des enfants se construit pour partie entre les murs de l'école.** La violence ne résout rien et aggrave la situation dans ces quartiers.

Au delà, cette situation appelle d'autres solutions politiques : politique de l'emploi,

de logement, d'équipements et de développement des services publics.

Dans l'immédiat, le SNUipp s'adresse au ministère et au gouvernement pour que soient prises des mesures d'urgence qui permettent le rétablissement de la scolarisation des enfants.

Le SNUipp appelle les enseignants à mettre en place des **initiatives favorisant le dialogue** et des **rencontres pour faire reculer l'incompréhension.**

Le SNUipp invite les personnels des écoles et les parents d'élèves à participer aux actions et aux rassemblements pour développer les services publics et faire reculer les exclusions.

C'est le sens de la manifestation du 19 Novembre.

19 novembre

Manifestation nationale

Manifestation à l'initiative de LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIFS DE DEFENSE ET DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS, créée à Guéret le 26 juin 2005 pour des services publics qui garantissent sur l'ensemble du territoire, et dans l'égalité, le libre accès de tou(te)s les citoyen(ne)s aux droits fondamentaux et permettent de faire passer la satisfaction des besoins sociaux essentiels de la population.

La journée d'action du 4 octobre a vu plus d'un million de salariés défiler dans toutes les grandes villes. Le gouvernement a rendu public son projet de budget 2006. C'est peu dire qu'il ne répond pas aux attentes des enseignants des écoles.

Il prévoit la baisse du nombre de fonctionnaires... et celle des impôts...(des revenus les plus élevés) !

Les 800 postes créés dans les écoles seront plus qu'insuffisants alors que

42700 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée 2006.

Les fédérations de l'éducation nationale FSU, SGEN-CFDT, UNSA, FERC-CGT, FAEN ont d'ores et déjà décidé de s'adresser en commun au ministre pour exiger d'autres réponses. Les collectifs «convergence pour la défense et le développement des services publics» ont lancé un appel à manifester à Paris le 19 novembre.

Le SNUipp appelle les écoles à exprimer les besoins et les exigences des enseignants en matière d'abaissement des effectifs, de développement de la maternelle, de travail d'équipe, de formation...

Le 19 novembre, le SNUipp portera cette demande d'amélioration d'un service public au service de la réus-

site de tous les enfants sur tout le territoire.

Le SNUipp appelle à se mobiliser fortement, ce jour-là, pour la défense du service public d'éducation et la réduction des inégalités.

**Manifestation nationale
Paris
Place d'Italie 14h00**



ISSR (indemnité de sujétion spéciale remplacement)

Agir contre la remise en question

L'ISSR (indemnité de sujétion spéciale remplacement) n'est pas seulement destinée à couvrir les frais de déplacements. Le décret 89-825 prenait en compte les difficultés inhérentes au remplacement et a permis d'améliorer ce dispositif en rendant cette fonction plus attractive.

D'après les informations du SNUipp national, le risque est grand de revenir à la situation antérieure, où ces fonctions étaient délaissées car elles cumulaient l'inconfort professionnel à la non prise en compte des frais. Le parallèle avec le second degré montre que, pour le ministère, la question des remplacements est moins une préoccupation d'amélioration du fonctionnement que celle de revenir sur des rémunérations. La mise en place d'un nouveau décret que le Ministère voudrait imposer, sans attendre la fin de l'année scolaire, appelle à réagir. Déjà les collègues BD et ZIL sont affectés en priorité sur leurs écoles de rattachement. Le nouveau décret serait lourd de conséquences.

Les modifications concerneraient notamment les modalités de versement de l'ISSR :

- Pour les compléments de temps partiels sur supports fractionnés : Le versement serait limité aux jours effectivement travaillés hors de l'école de rattachement et l'école de remplacement sont situées dans deux communes diffé-

rentes. Pour notre département, l'introduction de la deuxième condition conduirait à quasiment supprimer son versement pour de nombreux TRS et collègues nommés à titre définitif ou provisoire sur postes fractionnés.

- Pour les collègues titulaires remplaçants : Le directeur des affaires financières a annoncé que l'ISSR devrait continuer d'être versée pour les mercredi, samedi et dimanche (semaine de 4 jours et demi) inclus dans la période de remplacement. "L'indemnité est attribuée jusqu'au terme du remplacement", elle ne devrait donc plus être versée sur le mercredi, samedi et dimanche qui suivent la fin du remplacement.

Pour l'heure, dans notre département, la situation n'a pas évolué, mais ces projets nécessitent dans un premier temps la réunion de tous les personnels concernés par l'ISSR, pour analyser la situation et construire les initiatives afin que ce droit ne soit pas remis en question.

Réunion Remplaçants

TRS, ZIL, Brigades, postes fractionnés

Mercredi 30 novembre 2005

Maison des syndicats Cergy 10h

courrier à l'IA

disponible sur <http://95.snuipp.fr>

Madame l'Inspectrice d'Académie

Enseignant sur poste de brigade ou ZIL, j'ai appris votre décision de modifier les conditions dans lesquelles seront gérées les missions de remplacement. En effet les personnels de remplacement sont affectés en priorité sur leur école de rattachement, réduisant de fait leurs indemnités. Cela ne correspond nullement à l'usage, installé dans notre département depuis de longues années.

Premiers concernés par cette mesure prise bien après le mouvement des personnels où chacun postule en fonction des règles afférentes à chaque poste (notamment en terme de rémunération), les personnels remplaçants constatent avec stupéfaction le manque d'anticipation de ces décisions et le peu d'information.

Ceci constitue en fin de compte une baisse de nos rémunérations, au moment même où les hausses successives du coût du carburant pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des salariés et en particulier sur ceux d'entre nous qui sont obligés d'utiliser leur véhicule personnel pour leurs déplacements professionnels.

De plus cette décision introduit une inéquité entre les collègues. En effet, la probabilité de faire un remplacement dans son école de rattachement dépend fortement de la structure de cette école (nombre de classes) et du lieu géographique.

Vous savez que la création de l'ISSR a permis que ces postes redevenaient attractifs et ne soient plus attribués aux collègues sans expérience. Par ailleurs, cette mesure laisse entrevoir le risque de désengagement de l'institution qui n'assumerait plus sa responsabilité de remplacement des professeurs absents.

En conséquence, nous vous demandons de réexaminer votre décision et de maintenir les règles antérieures de versement de l'ISSR.

Soyez assurée, Madame l'Inspectrice d'Académie, de mon entier dévouement à la cause de l'école publique et à la défense des intérêts de ses personnels.

Carte scolaire 2006/2007

Depuis 2 ans déjà, la montée des effectifs des écoles se confirme. Après une longue période de baisse des effectifs, l'inversion de la tendance que nous avons annoncé se confirme (+ 1640 élèves en 2004, + 1000 en 2005...). La poussée démographique est réelle, notamment en maternelle. Les effectifs des classes sont plus lourds et la charge de travail pour l'enseignant augmente chaque année ... Le budget ne suit pas. Ainsi pour plus de 1000 élèves supplémentaires à la rentrée 2005, seulement 11 postes ont été attribués. Dans ce contexte, les chiffres de votre école, vos remarques permettent aux représentants du SNUipp de mieux défendre l'ensemble des situations et de faire connaître les besoins incontournables pour des exigences de qualité de l'Ecole Publique.

Ville : _____ **circonscription :** _____

Ecole maternelle **ZEP**
 élémentaire **REP**
 primaire (mat + élem)

Tél. : Courriel :

Nombre de classes actuel : _____

Décharge de direction : 0 0,25 0,50 1

Effectifs actuels	
2 ans	
3 ans	
4 ans	
5ans	
CP	
CE1	
CE2	
CM1	
CM2	
TOTAL	

Prévisions 2006-2007	
2 ans	
3ans	
4 ans	
5 ans	
CP	
CE1	
CE2	
CM1	
CM2	
TOTAL	

Préparation de la rentrée 2006-2007

CTPD
groupe de travail
15/12/05

CTPD
12/01/06

CDEN
13/01/06

CTPD
ajustements
08/06/06

Les dates de CDEN fixées par le préfet sont en attente

Renseignements complémentaires éventuels

(classes spécialisées CLIS, intégrations, scolarisation effective des moins de 3 ans, CLIN, constructions prévues, problèmes de locaux scolaires, évolution démographique particulière...)

Dans le travail de préparation, quelle(s) mesure(s) a (ont) été évoquée(s) par l'IEN

(si demande d'ouverture ou de non-fermeture, arguments, point de vue de l'IEN)

Retourner cette fiche, accompagnée de documents complémentaires éventuels au

SNUipp Val d'Oise Maison des syndicats 26, rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Fax : 01 30 32 39 12

Tél : 01 30 32 21 88

courriel : snu95@snuipp.fr

**F
S
U**

Le 1er groupe de travail se réunira le 15 décembre.
Tous les éléments doivent nous parvenir avant le 8 décembre
afin que nous ayons le temps de préparer le travail.
Ce document est téléchargeable sur <http://95.snuipp.fr>

